

PRESENTATION DU SERVICE TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT

PRESENTATION

Le service Transport propose un accompagnement **à pied ou motorisé** pour effectuer des trajets ou être accompagné à l'extérieur. Il permet de **sortir de chez soi** et de **se déplacer en toute sécurité**.

La plus part des demandes concernent des rendez-vous médicaux, des courses, des rendez-vous chez le coiffeur, des visites, ou des promenades.

Les véhicules que nous disposons sont adaptés aux besoins et le personnel est compétent.

PROCESSUS

1/ Prévenir et informer

Un seul numéro direct du service transport accompagné **03.88.76.42.92** (de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi – mercredi après-midi répondeur en place), et vous donnez les informations suivantes :

- Motif du déplacement (médecin, courses, promenade,...)
- L'adresse du lieu de destination
- La date
- L'heure à laquelle vous souhaitez être à votre rendez-vous
- L'heure à laquelle vous souhaitez être cherché
- La durée de l'intervention (si possible)
- En cas de mobilité réduite, les difficultés (*fauteuil roulant, problèmes respiratoires, malvoyant, ... nombre de personne accompagnant, ...*)

Vous veillerez à téléphoner au plus tard 03 jours ouvrés avant la date de l'accompagnement. Nous vous garantissons une réponse dans les meilleurs délais.

2/ Comment se déroule l'intervention

Lors de l'intervention, une personne se présente à votre domicile et vous emmène au lieu de destination prévu, elle reste avec vous (*ex. reste en salle d'attente pour un rendez-vous chez le médecin*) puis vous raccompagne à votre domicile.

Avant de quitter le véhicule, il vous sera demandé de signer un justificatif récapitulant toutes les informations relatives à votre déplacement et nous permet d'établir la facturation.

Vous ne réglez rien le jour même mais à la réception de la facture mensuelle (début du mois suivant).

3/ Le paiement

Par ailleurs, vous pouvez **bénéficier d'un avantage financier** pour l'accompagnement. Votre caisse de retraite complémentaire AGIRC et l'ARRCO vous permettent de bénéficier de chèques CESU « SORTIR PLUS ».

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner au numéro suivant : 0810.360.560

Nous acceptons ces chèques en règlement des factures Transport Accompagné.

COÛT

Ci-dessous le détail des frais

La semaine:

25 € l'heure (la 1^{ère} heure est indivisible).

Indemnités kilométriques : 0,65 € le kilomètre (transport motorisé).

Le week-end (minimum de 3 heures par transport accompagné (aller – retour))

29,90 € l'heure (la 1^{ère} heure est indivisible).

Indemnités kilométriques : 0,65 € le kilomètre (transport motorisé).

Les frais annexe (parking, péage,...) sont à la charge de la personne accompagnée.

Le chauffeur ne pourra pas avancer les frais.

Au plaisir, de vous compter parmi nos clients